



NOM DE LA STRUCTURE :

**PRÉSENTATION DE VOTRE STRUCTURE
(STATUT, COORDONNÉES, OBJECTIFS ET MISSIONS) :**

PROJET RUN'EVA

EXPRIMEZ-VOUS !

(8000 signes au maximum espace compris)

(suite 3000 signes au maximum espace compris)

LES RÈGLES

DU CAHIER D'ACTEURS

QU'EST-CE QU'UN ACTEUR ?

Un acteur peut être une collectivité territoriale, une chambre consulaire, un parti politique, un établissement public, une entreprise, une association ou une personne, qui souhaite prendre une part active à la concertation publique sur le projet RUN'EVA.

QU'EST-CE QU'UN CAHIER D'ACTEURS ?

Un cahier d'acteurs est une contribution écrite rédigée par un acteur du débat. L'objectif est de mettre à la disposition de toutes les personnes intéressées les opinions et points de vue sur la problématique concernée. Toute contribution d'une personne morale qui émettra des propositions portant sur le projet soumis à concertation sera publiée sous la forme d'un cahier d'acteurs.

Ce format est identique pour tous les cahiers d'acteurs de manière à respecter une stricte égalité de traitement entre les contributeurs. La prise en charge technique et financière de la publication est assurée par ILEVA, maître d'ouvrage du projet.

Cette contribution est libre et volontaire, son contenu est de la totale et entière responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.

Pour être recevable, il faut que cette contribution écrite respecte les règles suivantes :

- ▣ qu'elle fasse part d'observations, de propositions, d'un avis, d'une opinion sur le projet
- ▣ qu'elle soit argumentée et qu'elle vienne enrichir le débat
- ▣ qu'elle respecte les règles de corrections et de bonne conduite
- ▣ que son auteur s'identifie clairement
- ▣ qu'elle ne soit pas le relais d'un intérêt personnel ou l'occasion d'une promotion personnelle.

COMMENT TRANSMETTRE

VOTRE CAHIER D'ACTEURS ?

ILEVA reçoit et valide la recevabilité de la contribution écrite avec les garants de la concertation, elle est diffusée dans le cours de la concertation, sachant qu'il faut compter un délai de trois semaines avant sa parution.

Les textes du cahier d'acteurs sont à adresser par courrier électronique à l'adresse concertation@ileva.re sous format word (en respectant le calibrage indiqué dans le gabarit) ou directement intégrés dans le PDF modifiable du cahier d'acteurs.

COMMENT EST DIFFUSÉ

VOTRE CAHIER D'ACTEURS ?

Les cahiers d'acteurs sont, comme l'ensemble des documents de la concertation :

- ▣ mis en ligne sur le site internet www.runeva.re
- ▣ à la disposition du public dans les locaux de ILEVA - 17 chemin Jolifond, BP 560 - Basse Terre 97410 Saint-Pierre
- ▣ adressés gratuitement par voie postale à toute personne en faisant la demande (par téléphone, par courrier postal ou électronique).

Les cahiers d'acteurs sont diffusés uniquement pendant la période de la concertation.

A la fin de la concertation, les cahiers d'acteurs sont joints comme annexes du bilan de la concertation dressé par le maître d'ouvrage ILEVA.

